

École maison d'Anfa

Tél: 05 22 39 63 48

Email: maisonanfa@ecam-maroc.org



Organisation de la rentrée 2020/2021

Chers parents,

- Compte tenu de la conjoncture actuelle, et suivant les directives du Ministère de l'Éducation nationale, nous accueillons selon le planning ci-dessous, nos élèves pour un premier contact avec l'école et les enseignants dans le plus grand respect du protocole sanitaire préconisé par l'État.

Niveau	Date
Précolaire Moyenne section	Mardi 8 septembre 2020 de 8h30 à 12h
Précolaire Grande Section	Mercredi 9 septembre 2020 de 8h30 à 12h
1AP	Lundi 7 septembre 2020 de 8h15 à 12h
2AP	Lundi 7 septembre 2020 de 14h à 17h
3AP	Mardi 8 septembre 2020 de 8h15 à 12h
4AP	Mardi 8 septembre 2020 de 14h à 17h
5AP	Mercredi 9 septembre 2020 de 8h15 à 12h
6AP	Jeudi 10 septembre 2020 de 8h15 à 12h

Le début des cours selon l'horaire qui vous sera communiqué ultérieurement aura lieu le **lundi 14 septembre 2020**.

Nous vous remercions de votre confiance et nous renouvelons notre engagement auprès de vous d'avoir en priorité le souci de la santé, du bien-être et de l'épanouissement de nos enfants.

La Direction et l'équipe pédagogique

Communiqué concernant le protocole sanitaire adopté à l'école

Chers parents d'élèves,

En cette rentrée bien particulière, mais qui marque enfin la possibilité du retour de vos enfants dans leurs écoles, nous avons tenu à mettre en place toutes les mesures d'hygiène recommandées par les autorités de santé du Maroc. Nous serons particulièrement attentifs à ce qu'elles soient, chaque jour, respectées.

Les mesures sanitaires mises en place dans nos écoles sont les suivantes :

- Une prise de température de chaque enfant en présence des parents ou tuteurs à leur arrivée à l'établissement, est effectuée ; la température doit être inférieure à 37,5° en dehors de tout traitement. En préscolaire, les maitresses procèdent aux prises de température.
- Du gel hydro-alcoolique est à disposition de tous, en plusieurs endroits clés de l'établissement.
- Nous aménageons les heures de rentrée à l'école selon les classes, pour diminuer le nombre de parents présents en même temps.
- Les récréations sont organisées de façon à ne pas avoir toutes les classes présentes au même moment dans la cour.
- Toutes les classes sont aérées systématiquement chaque matin pendant une heure avant l'arrivée des enfants, et chaque soir après la fin des cours. De plus, en cas de classes alternées, toutes les salles de cours sont également aérées avant l'arrivée de deuxième groupe.
- Chaque soir, ou deux fois par jour si groupes alternés, l'ensemble des salles de cours sont désinfectées : sols, tables, chaises et matériel.
- Une stérilisation régulière des poignées de portes et des sanitaires est effectuée dans la journée.
- Une classe a une salle attitrée, et ce sont les enseignants qui se déplacent, sauf pour les salles spécialisées comme les laboratoires.
- L'enseignant peut enlever son masque pendant le cours, seulement s'il y a 2 mètres entre lui et le premier rang de tables. A défaut, il doit porter son masque pendant toute la durée du cours.
- Chaque membre du personnel de l'école porte un masque.
- Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves à partir des 5^{ème} et 6^{ème} années du primaire. Un stock de masques est disponible dans chaque école en cas d'oubli d'un enfant ou de perte de son masque.
- Le premier jour de cours, et ensuite de façon régulière, l'enseignant rappelle les règles sanitaires et explique aux élèves, le bien-fondé de toutes ces mesures.
- Concernant le préscolaire, et en dehors du premier jour de la rentrée, aucun parent n'accès aux salles de classes.
- En cas de doute sur la santé d'un élève, le directeur de l'école isole l'élève concerné dans un local aménagé à cet effet et appelle immédiatement le 141, après en avoir informé les parents ou tuteurs concernés.
- En cas de cas de COVID avéré, Il est de la responsabilité des directeurs de signaler tout problème aux autorités compétentes, et d'appeler le 141, pour s'informer des mesures à prendre.
- Dans le cas des enfants présentant une pathologie les rendant plus vulnérables au COVID. Il revient aux parents d'informer l'école , sur l'état de santé de l'enfant et sa possibilité ou non de venir à l'école.